

L'association culturelle Caux-Val-de-Seine [A.C.C.V.S.]

a été créée le 21 avril 2021.

Siège social : Mairie de Jumièges.

Ses membres fondateurs souhaitent élargir l'association aux communes voisines ou proches. Ce qui explique le nom choisi pour l'ACCVS. Elle a été agréée le 12 mai 2021 par la Préfecture de Seine-Maritime, sous le n° W763019158.

Plusieurs erreurs de frappe ont été faites au Bureau des associations, à la Préfecture, entraînant une déformation du nom de notre association. Aussitôt alerté, le Service en question a reconnu ses erreurs. De ce fait, après une première insertion au JO, 3 insertions successives rectifient le titre et les buts de l'A.C.C.V.S.

Les Statuts sont déposés à la Mairie de Jumièges. **Vous souhaitez consulter ces statuts ? Éventuellement adhérer à l'association ? Connaître les noms des responsables ?**

Vous trouverez les statuts, les imprimés « demande d'adhésion » et tout autre document, en vous adressant à Christel Benoît, 736, route de la forêt, (tél. 02 35 37 40 28), Bernard Charon, 1832 rue du moulin, (tél. 02 35 37 25 89), tous deux de Jumièges, et Marie- Thérèse Boutrot, (tél. 02 35 37 31 20), 147 rue Granit, Le Mesnil-sous-Jumièges.

Adresse électronique provisoire :
bernard-charon@orange.fr

Un exemplaire des statuts sera remis à chaque adhérent.

Les buts de l'ACCVS

L'ACCVS est tournée vers la diffusion de la culture et des arts. Elle rassemble toutes les personnes qui en acceptent les statuts et versent une cotisation annuelle de 10 €. Les règlements en espèces sont acceptés. Privilégiez le chèque si possible. Le J.O. est enfin arrivé. Il aura fallu 4 publications au Journal officiel pour obtenir une insertion sans erreur ! Pour l'instant les chèques d'adhésion sont à établir au nom de Marie-Thérèse Boutrot, notre trésorière. L'ensemble des comptes basculera sur le Compte courant de la Banque postale dès sa création. En septembre 2021, si tout va bien.

Une précision : l'ACCVS a souscrit une « assurance association » près de la M.A.I.F.

Le respect de l'opinion de chacun est une règle commune. *La laïcité sera le socle sur lequel s'appuiera l'ACCVS.* Nous entendons faire de l'ACCVS une association citoyenne qui ne choisit pas une orientation politique. Chaque adhérent, libre dans ses options personnelles, est tenu de respecter les autres membres lors des discussions et débats.

L'ACCVS s'est donnée pour buts :

De rassembler des personnes intéressées par toutes questions culturelles. De produire des documents à cette fin. D'éditer ou de faire éditer des revues, des brochures et des livres dans le même but.

De proposer des réunions-débats et des conférences ouvertes à tous. De proposer et organiser des manifestations diverses, visites, excursions, voyages etc. [en commun avec d'autres associations ?]. D'établir des contacts avec des associations dont les buts sont proches des nôtres et, éventuellement, d'organiser des actions communes.

De surcroît, en accord avec Julien Delalandre, Maire, et Sylvie Rouquette, Adjointe à la Culture, ont été désignés deux écrivains publics bénévoles [Bernard Charon et Guy Portail]. Ils sont, de ce fait, « assurés » par la Maif dans le cadre de leur action solidaire.

Nos activités forment un tout. Nous sommes près d'une vingtaine d'adhérents. Le Bureau est composé de 4 membres pour l'instant. Qui à Jumièges, et alentour, est prêt à étoffer le Conseil d'administration ou le Bureau ? Le travail de l'équipe actuelle en sera allégé. Notre entente est parfaite. Avouez que c'est passionnant ?

Nos premières activités ? Alimenter la page culturelle insérée 1 mois / 2 dans la Gazette, bulletin mensuel d'information de la municipalité jumiégeoise. Proposer des concours. Le premier avait pour thème : les métiers d'antan. Tous les participants ont été récompensés : une liste d'une cinquantaine de métiers disparus avec toutes explications. Le prochain concours sera très différent et tous les habitants seront concernés. Le thème ? Les variétés de pommes...

Nous envisageons la publication d'une petite revue culturelle. De multiples thèmes y seront abordés : Société, questions administratives, juridiques, sociétales. L'environnement, le consumérisme et ass. de consommateurs, villes et villages d'antan, traditions populaires [oubliées ?], sujets touristiques, scientifiques, historiques, concernant la santé, les relations entre les hommes, sans oublier nos abbayes [Jumièges, Saint-Georges-de-Boscherville, Saint-Wandrille].

Des réunions-débats. Divers thèmes seront abordés dans les mois et années à venir. Quelques exemples ? Qu'est-ce qu'une association intermédiaire ? Pourquoi nous sommes tous concernés ? Les associations de consommateurs, l'environnement, les traditions populaires locales, la laïcité et la Loi de Séparation, la santé des seniors, Les activités des moines de nos abbayes, notre région et la 2^{nde} guerre mondiale, que nous apportent les Archives ? etc. [N'hésitez pas à nous suggérer des thèmes qui vous intéressent].

« La culture, c'est la mémoire du peuple, la conscience, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre » [Milan Kundera, écrivain français d'origine tchèque].

« La culture est le lien qui nous unit, elle est un ciment qui réduit la distance qui nous sépare et permet de recréer un sentiment de cohésion et de solidarité dans l'adversité. La culture apporte du réconfort en période d'anxiété et de d'incertitude ». [Ernesto Ottone, Directeur général adjoint de l'UNESCO pour la culture].

Pour l'instant, la gestion de notre association a été confiée à :

Président : Jean-Philippe Prunier
Secrétaire : Bernard Charon
Trésorière : M. Thérèse Boutrot
Trésorière-adjointe : Christel Benoît

Ont été mis en route les registres conseillés par les spécialistes des lois et décrets concernant les associations : un registre folioté pour noter les statuts, le récépissé de la Préfecture, la liste des administrateurs [Président, secrétaire etc.], les éventuelles modifications des statuts, l'insertion au J.O. [Journal officiel] etc.

Un registre folioté sur lequel sont notées les dates d'adhésions et de départs [démission, décès...] de chaque adhérent.

Hormis le registre de comptabilité normalisé que nous avons dû acquérir, les autres registres et le foliotage ont été réalisés par nos soins.

Retronews... Qu'est-ce donc ? Les habitués du Net connaissent sans doute la BnF [Bibliothèque nationale de France] et Gallica, son site numérisé, accessible gratuitement à tous. Nous avons ainsi accès à des millions de documents : livres, journaux, gravures, sculptures, œuvres artistiques diverses plans, listes, photographies, musiques, interviews, reportages, témoignages, registres, etc. Tout cela révèle la richesse culturelle de la France et de nombreux autres pays. Il est également possible de demander des pistes de recherches au Service d'information des bibliothécaires à distance. Les consultations

sont gratuites et les réponses, très fournies, arrivent sous les 72 heures.

Cependant, les recherches concernant la presse d'antan [sur 3 siècles ½] sont très longues pour atteindre leur but. La BnF a créé un département, **Retronews**, qui permet, en une à deux secondes, d'obtenir de très nombreuses réponses. Un exemple ? Il suffit d'entrer deux critères, par exemple : **Jumièges** et **Lepel-Cointet** [le nom d'un acquéreur de l'abbaye au XIXe siècle] et l'on obtient dans les secondes qui suivent une quarantaine de journaux que l'on peut agrandir, lire, recopier ou « capturer » tout à loisir.

Vous voulez insérer votre capture d'écran dans un article ou un livre ? C'est possible à condition de régler des « droits » élevés. Ce n'est pas à la portée de toutes les bourses.

Heureusement, l'un de nos adhérents, abonné de longue date, a pu obtenir pour nos publications, la gratuité totale d'insertion, car notre action est culturelle et sans but commercial.

Merci à l'équipe de direction de **Retronews** !

Une toute dernière information : La 4^e insertion au journal officiel corrige l'ultime erreur.

L'annonce n°959, du 20 juillet 2021, accessible à tous par Internet, rectifie l'annonce initiale.